Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 029-212900740-20261109-D2026_11_006-DE

D 2026-11-006

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE DE GUIMILIAU

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de GUIMILIAU s'est réuni à la mairie le neuf novembre deux mille vingt-six à vingt heures, sous la Présidence de Mme GUILLERM Elisabeth, Maire.

Date de la convocation : Le 5 novembre 2026

Membres en exercice : 15

Présents : 13

Votants :15

Présents : ABILY Hélène, CAM Fabien, COLLEC Guillaume, FLORY Noëline, GUILLERM Elisabeth, GUILLOU Marie-Pierre, LE VOURC'H Laëtitia, POULIQUEN Denis, TOUSSAINT Constance, THEPAUT Jean-Jacques, LE GALL Michel, LE SAOUT Jean-Yves, VASSARD Ludovic

Secrétaire de séance : Michel LE GALL

Absents excusés : JOLY Vincent, qui donne pouvoir GUILLERM Elisabeth ; GAUNEZ Romain qui donne pouvoir à Jean-Jacques THEPAUT

Convention d'étude et de veille foncière avec L'Etablissement Public Foncier de Bretagne

Le Maire expose la question.
La municipalité a engagé en 2024 une réflexion stratégique sur le devenir de la centralité du bourg.
La commission Aménagement du territoire a pris connaissance des potentiels de densification et d'urbanisation mis en lumière par le dossier PLUI-H.

Il convient aujourd'hui de se doter d'une vision stratégique plus aboutie et d'outils d'aide à la décision, qui intègreront une approche architecturale et paysagère, ainsi que les potentielles dépenses et recettes de différentes opérations foncières scénarisées.

A ce stade de la réflexion, il est proposé de signer une convention d'Etudes et Veille foncière avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne, d'une durée maximale de 2 ans, pour que la commune soit accompagnée dans la déclinaison de son projet stratégique foncier, qui pourra faire l'objet d'une convention opérationnelle ultérieure.

Plus spécifiquement, cette première convention permet donc de formaliser un accompagnement, en matière :

- D'aide à la définition du besoin
- D'appui à la sélection des prestataires
- De suivi stratégique et technique

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 029-212900740-20261109-D2026_11_006-DE

- De soutien financier

Il est demandé au Conseil municipal d'acter le principe d'un engagement avec l'EPFB, permettant d'enclencher un accompagnement, qui sera formalisé par une convention opérationnelle et soumise au vote du Conseil municipal en décembre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal de Guimiliau, à l'unanimité, acte ce principe d'engagement.

Fait à Guimiliau, le 9 novembre 2026

Le Maire,
Elisabeth GUILLERM



Le secrétaire de séance,
Michel LE GALL